

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 45-350-1926 Allocations

n° 45-350-1926

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 janvier 1926

Numéro JO

n° 350 du 31/01/1926

Date du numéro

31 janvier 1926

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité forfaitaire pour frais de bureau allouée par arrêté du 11 mars 1922 aux chefs des districts Issa et Dankali est portée de 96 à 240 francs par an pour le chef du district Issa et de 72 à 240 francs par an pour le chef du district Dankali.